



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Vous êtes invités par Monsieur le Président à une réunion de l'AMAC le vendredi 14 septembre, réunion au cours de laquelle sera sans doute discutée la « seconde » proposition d'avenant au protocole d'offre scolaire de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, identique en tous points à la première, qui vous a été envoyée.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, comme son prédécesseur, n'a pas souhaité associer les organisations syndicales à ce travail. Pour autant, nous considérons avoir une fine connaissance de l'École dans le département et, à ce titre, nous vous proposons quelques réflexions et nous nous mettons à votre disposition pour participer à vos discussions sur le sujet.

Pour le SNUipp-FSU23, avant d'engager le département dans un avenant au premier protocole, il convient de dresser un bilan des 3 ans écoulés. Nous ne reviendrons pas sur le contenu du document qui n'apportait aucune garantie réelle dans la préservation des moyens alloués au département ni sur les conditions de sa validation. Nous nous en tiendrons à analyser si les objectifs que vous partagez avec nous ont été atteints :

– **le protocole a-t-il permis de préserver les moyens ? :**

Ses défenseurs prétendent que oui, assurant même qu'il a permis de gagner 5 emplois à sa signature. Ses détracteurs, affirment que non. ***Qu'en est-il vraiment ?*** Nous vous proposons en PJ un extrait du document de préparation de la rentrée du Comité Technique Académique fourni par le Rectorat. Il fait apparaître que le département n'a pas « gagné » d'emplois entre la rentrée 2014 et la rentrée 2015 (contrairement aux promesses) : la saignée de 9 emplois contre laquelle vous vous étiez mobilisés a bien été effective. Le document montre également que le département n'a pas perdu d'emplois par la suite alors que la baisse démographique est relativement importante. ***Est-ce pour autant lié au protocole ?*** On peut en douter car la comparaison avec les départements voisins montrent une situation plus favorable sans protocole. Ainsi, sur l'observation des constats entre la rentrée 2014 et la rentrée 2017, la Haute Vienne qui a perdu 553 élèves dans le même temps a gagné 40 emplois. La Corrèze qui a perdu 1124 élèves a gagné 2 emplois. La Creuse qui a perdu 456 élèves a perdu 9 emplois ! On peut donc légitimement douter de l'intérêt du protocole pour préserver les moyens alloués.

– **Une concertation efficace autour d'un projet partagé a-t-il permis de dépasser les tensions des opérations de carte scolaire ?**

Tout l'enjeu du protocole était de dresser un état des lieux partagé de la situation du département, afin de définir un projet collectif de long terme qui permettait de dépasser l'annualité des opérations de carte scolaire et les tensions liées aux décisions/sanctions de fermetures de classes, inexpliquées ou pour le moins incomprises par élus et usagers. La concertation n'a pas eu lieu. Les acteurs de l'École n'ont pas été réunis afin de dresser le diagnostic du territoire et de dégager des perspectives d'avenir partagées. L'exercice annuel

de la carte scolaire a été maintenu sans concertation et avec lui les mobilisations de personnels, élus et usagers. Le point d'orgue signant l'échec des engagements est sans doute la carte scolaire 2017 qui, malgré 0 suppression de poste, a vu des centaines de manifestants rassemblés sous la pluie devant la préfecture venir contester les choix de l'IA – DASEN qui a du revoir largement sa copie .

- **Le dialogue autour de l'offre scolaire a-t-il permis de dégager des perspectives d'avenir et des lignes directrices pour faire évoluer l'offre scolaire du département ?**

Protocole d'offre scolaire, plan de revitalisation, sont autant de documents prétendument avancés pour ouvrir des perspectives d'évolution de l'offre scolaire. *Mais ces débats on- ils lieu ? Les différents acteurs ont-ils été réunis pour engager ce nécessaire débat, à l'échelle du département comme des territoires infra départementaux ?* Non. Aucun débat n'a été engagé malgré les demandes répétées du SNUipp-FSU. Les opérations de carte scolaire continuent à poursuivre l'objectif de « créer des marges » pour « réaliser des économies d'échelle », mais dans quel but sinon les économies budgétaires ? Les objectifs ne sont pas connus, sinon d'éviter la menace sans cesse brandie de cartes scolaires terribles à venir si les réorganisations ne sont pas faites... *Quel programme !!!* L'avenir de notre jeunesse mérite une autre réflexion et d'autres perspectives que de penser que le pire est à venir pour notre département.

Vous l'avez compris, pour le SNUipp-FSU, le bilan du protocole 2015 n'est pas satisfaisant. Cependant, le SNUipp-FSU n'a pas d'opposition de principe aux conventions rurales, à partir du moment où elles poursuivent l'objectif de casser les déterminismes sociaux afin de garantir la réussite de tous les élèves et non celui de réaliser des économies d'échelle pour réduire drastiquement le volume d'emplois. Si des économies d'échelle peuvent être faites en réorganisant le maillage scolaire pour offrir des conditions de scolarisation plus favorables aux élèves, ces moyens doivent permettre d'offrir du mieux d'école (le remplacement, l'aide aux élèves en difficulté, l'ouverture culturelle, l'entrée dans l'ère du numérique...). C'est le sens du livre blanc de la FSU 23 pour l'Ecole que vous trouverez à l'adresse suivante. (http://23.snuipp.fr/IMG/pdf/livre_blanc_FSU23.pdf).

Aussi, nous pensons qu'un avenant doit dépasser les seules perspectives affichées dans la proposition de Monsieur l'Inspecteur d'Académie. A notre sens, il faut exiger :

- **un état des lieux partagé** : la baisse démographique dont il fait état dans l'avenant pour la rentrée 2018 est presque deux fois supérieure à celle qu'il présentait à la rentrée dans la presse. Ce n'est pas sérieux. Le précédent IA-DASEN, le jour de la réunion de l'AMAC au cours de laquelle était présentée la convention annonçait dans la Montagne une baisse de 1000 élèves en 3 ans... Elle aura finalement été deux fois moindre...

La question des transports doit par ailleurs faire l'objet d'un état des lieux et d'engagements clairs en terme de coût pour les familles et de services rendus.

- **des perspectives porteuses d'avenir** : un avenant ne peut pas poursuivre le seul objectif d'économie d'échelle afin de faciliter le travail des services de l'Etat qui, sur le mandat présidentiel, ont programmé la suppression de 120000 fonctionnaires. Les objectifs pour améliorer la réussite de tous les élèves doivent être définis et formaliser. L'observation de la situation actuelle du département, en cette rentrée, avec des postes de remplaçants gelés, des emplois dédiés aux élèves en difficultés ou aux élèves en situations de handicap non pourvus, sont autant de mauvais signaux. A quoi bon annoncer des créations de postes dans ces domaines si ceux-ci ne sont ensuite pas pourvus par les services qui les ont créés ? Il faut sortir de ce jeu de dupes.

- **Des engagements de toutes les parties :** Il faut pour sortir de ce jeu de dupes garantir le maintien d'un taux d'encadrement plancher.... Il est aujourd'hui de 7,05 enseignants pour 100 élèves (voir PJ) selon les services du Rectorat : il doit a minima être effectivement garanti sur la durée de la convention. Les services de l'Etat doivent prendre des engagements en matière d'utilisation des moyens potentiellement libérés par les réorganisations et en matière d'accompagnement des collectivités territoriales. L'IA-DASEN s'engage à conseiller les collectivités dans les réorganisations dans le cadre de suppressions d'emplois qui mécaniquement réduiront le taux d'encadrement si des engagements ne sont pas pris dans l'utilisation des marges. Les premiers retours de ces dialogues locaux (Boussac, Lépaud...) font apparaître des mutualisations sans amélioration de l'offre scolaire (remplacement, aide aux élèves...) : ce n'est pas acceptable. De la même manière, que signifie l'accompagnement par une « attention particulière » au travers de la DETR par la Préfecture ? Dans une période de baisse continue et planifiée des dotations des collectivités locales, à quoi correspond une « attention particulière » ? Là encore des engagements doivent être pris.

Vous l'avez compris, nous considérons que la convention proposée doit être aménagée et que les discussions ne peuvent exclure comme c'est ici le cas les personnels et les usagers. *Est-il incongru de penser que les parents et les enseignants, qui s'engagent quotidiennement et sans compter pour faire réussir les élèves qui leur sont confiés, ont leur mot à dire ?* Pour le SNUipp-FSU, ce sont bien les élus, les personnels et les usagers qui font l'École au quotidien et qui sont donc les mieux placés pour la faire évoluer.

Si cette convention était validée en l'état par l'AMAC, sans associer parents et personnels, sans engagement concret de la part de l'État, elle ferait porter une lourde responsabilité sur les élus à l'approche de cartes scolaires que l'IA-DASEN annonce d'ores et déjà comme douloureuses.

Nous connaissons votre attachement au Service Public, tout particulièrement au Service Public d'Éducation Nationale, souvent le dernier encore présent sur le territoire de nos communes. Nous savons pouvoir compter sur vous pour défendre avec vigueur l'École Creusoise, en concertation avec les personnels dans l'intérêt des usagers.

Pour offrir un avenir enthousiasmant et des perspectives à la jeunesse du département, il est nécessaire de mettre en synergie les différentes collectivités locales et les services de l'État pour faire que l'ambition de casser les déterminismes sociaux et territoriaux devienne l'engagement collectif de tout un département pour sa jeunesse. Le SNUipp-FSU s'engage dans ce sens et a des propositions claires.

Dans cette perspective, soyez assurés de notre engagement à vos côtés et recevez, Madame Le Maire, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Fanny TISSANDIER



Luc MARQUES



Co-Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU23